

Collecte de déchets biogènes



Déchets de jardin:

Coupe de gazon et d'arbres, petites plantes sans pot ou fil support, plants de fleurs et de légumes, terre, feuilles, mauvaises herbes, fruits tombés à terre, plantes de balcon ou en pot.

Déchets de cuisine:

Restes de cuisine, notamment fruits avec peau et pépins, salade, légumes, noyaux de fruits, marc de café et de thé, coquilles d'œufs, farine, épices et fumier de petits animaux.

Restes de repas:

Pâtes crues ou cuites, pain, toasts et brioche, pâtisseries et sucreries comme le chocolat, gâteaux, tartes, miel, confiture, saucisse, viande et poisson (y compris os et arêtes), céréales, riz, produits à base de pomme de terre, fruits à coque, graisse de cuisine, œufs et tous types de sauces, produits laitiers comme le fromage, la crème, le fromage blanc, le yaourt, le pudding et le beurre. On compte également parmi les déchets organiques des produits portant la mention «biodégradable», «compostable» ou «fermentescible». Les sacs de déchets verts dotés d'un quadrillage sont fermentescibles.

Et qu'est-ce qui ne fait en aucun cas partie des déchets organiques?

Outre les sacs poubelle en plastique, les matériaux synthétiques, le papier, le carton, les textiles, les huiles minérales, les piles, le métal et l'aluminium, les emballages alimentaires et les aliments emballés, le verre, les pierres, le gravier ou le sable, sous oublier le bois et le bois de récupération, les mégots de cigarettes et les cendres, les capsules de thé et de café, le PET, les sacs d'aspirateur, la litière des chats, les médicaments, les produits de nettoyage et de désinfection, la peinture et la laque, ainsi que les solvants et tous les types de déchets infectieux tels que les bandages et les couches qui ne peuvent pas être intégrés aux déchets organiques.